

COMMUNE DE WATTEN**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° 2025/087

**INTERDICTION DE CIRCULATION IMPASSE PAUL MORTIER
TRAVAUX DE REPARATION DES BERGES DU CANAL**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande présentée par M. Grégory VERBRUGGHE des Voies Navigables
de France – UTI Flandres Lys, qui vont effectuer des travaux de réparation de la berge du
Canal de l'Aa,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera interdite (sauf riverains et secours) impasse Paul Mortier le jeudi
27 mars 2025 de 8h30 à 17h00 pendant les travaux de réparation de la berge.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation
réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte
pendant toute la durée du chantier, ainsi que de l'accès des riverains et du passage de tous
les véhicules de secours.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'UTI Flandres Lys Voies Navigables de France
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 26 mars 2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,


Daniel DESCHODT.